



habitat 76

Office Public de l'Habitat
du Département de la Seine-Maritime

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

Le 17 octobre 2014 à 9 h 30, le Bureau du Conseil d'Administration d'habitat 76 s'est réuni sous la présidence de M. Didier MARIE, Président, et a adopté à l'unanimité les propositions du rapport suivant :

(N° 6 de l'Ordre du Jour)

- ROUEN "24 rue Demarest"- ACQUISITION DE TERRAIN - DÉCISION.-

L'Office est propriétaire à ROUEN 24 rue Demarest de l'assiette foncière d'un immeuble collectif constitué de 10 logements et des garages associés mis à la disposition jusqu'en 2004 du personnel du Service Départemental d'Incendie et de Secours et bénéficie depuis d'une servitude de passage sur la voirie et les espaces extérieurs appartenant au SDIS mais entretenus par l'Office.

Le SDIS a souhaité récemment que l'Office procède à l'acquisition de l'emprise foncière d'une terrasse extérieure privative ainsi que de deux jardins utilisés exclusivement par les locataires de l'Office, au rez de chaussée de l'immeuble.

L'Office a communiqué son accord de principe pour ce transfert de propriété, à titre gratuit, et pourrait prendre à sa charge les travaux suivants :

- la réfection de la terrasse extérieure ainsi que la pose d'une clôture autour de celle-ci condamnant l'accès par les locataires aux espaces verts restant appartenir au SDIS
- la pose de gardes corps sur l'ensemble des portes fenêtres ne donnant pas sur la terrasse.

Il vous est donc proposé de bien vouloir accepter d'acquérir auprès du SDIS l'emprise foncière d'environ 155 m² sur les parcelles de terrain cadastrées section IT n° 399 et 402 (pour partie) et d'autoriser Monsieur le Directeur Général à signer l'acte le moment venu.

Dans l'hypothèse de votre accord, l'acquisition dont il s'agit serait officialisée par un acte notarié, tous les frais en résultant étant supportés par l'Office, y compris les frais de géomètre.

Conformément aux dispositions de de l'article 1042 du Code Général des Impôts, les acquisitions faites à l'amiable par les Etablissements Publics Départementaux sont exonérées de droits de timbres et de taxes de publicité foncière.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le Président de l'Office,

Didier MARIE

Commune	:	ROUEN
Nbre d'habitants	:	114 141
Nbre de logts sociaux	:	13 410
Dont propriété de l'Office	:	542
% de logts sociaux	:	23, 30 %

17 rue de Malherbe • CS 72042 • 76040 Rouen Cedex 1
Tél. 0 811 020 076 • Fax 02 76 67 00 10 • www.habitat76.fr

REÇU EN PREFECTURE
le 21/10/2014
Appréciation après l'implémentation
076-781107446-20141017-171020146-DE